



# Coupe U18 Féminines Foot à 11

## *U18F Foot à 11 Coupe : MODALITÉS et ORGANISATION*

### **Article 1 : Licenciées**

La coupe U18F est **réservée aux joueuses licenciées U15F – U16F – U17F – U18F**. Possibilité de **surclassement de 3 U15F**. Pas de surclassement autorisé en dehors des catégories citées ci-dessus.

Obligation de présenter les licences le jour de la compétition (via smartphone : application « Footclub compagnon » ou impression papier du listing des licenciées via Footclub)

### **Article 2 : Engagement des équipes**

1. La coupe U18F est ouverte aux **équipes féminines** affiliées au District du Finistère de Football et à la Ligue de Bretagne de Football (LBF).
2. Chaque équipe pourra être composée de **11 joueuses** et de **3 remplaçantes maximum**.
3. Nombre de mutées : **4 maximum** (dont 1 hors-période).

### **Article 3 : Organisation de la compétition**

La feuille de match informatisée (FMI) devra impérativement être transmise dans le délai maximum de 12 heures à l'issue de la rencontre. En cas de non-utilisation de la FMI, le club recevant devra avertir le district par courriel dans les mêmes délais que la transmission de la FMI et devra éditer une feuille de match papier et la transmettre au district dans les 24 heures suivant la rencontre ([competitions.jeunes.feminines@foot29.fff.fr](mailto:competitions.jeunes.feminines@foot29.fff.fr) avec l'utilisation de la boîte officielle de votre club).

### **Déroulement des rencontres**

Engagés : 10 clubs

Match le samedi à 14h (possibilité de modifier l'horaire et le jour après accord des 2 clubs avant mercredi via Footclubs).

La Coupe U18F Foot à 11 se dispute dans les conditions suivantes :

1. **Tour préliminaire (1/8 de finale)** : En fonction du nombre d'engagés, la Commission détermine le nombre de tours ainsi que le nombre de matches nécessaires pour obtenir les 8 qualifiées des 1/4 de finale. Si une équipe est toujours qualifiée en Coupe de Bretagne, elle sera exemptée du tour préliminaire.
  - **22/03/25** : 1/8 de finale



2. **Une compétition propre** : A partir des 1/4 de finale, chaque club engagé devra être en mesure de présenter obligatoirement une équipe le jour fixé pour la compétition. Le club tiré au sort en premier reçoit sauf s'il avait déjà reçu au tour précédent alors que son adversaire s'était déplacé.
  - **12/04/25** : 1/4 de finale
  - **03/05/25** : 1/2 finale
  - **24/05/25** : Finale
- Le temps de jeu pour chaque rencontre : Match de 2x45 minutes > (Ballon : T5)
- Pas de prolongations
- **Les matchs se pratiquent en Foot à 11.**
- Système de : Victoire / Nul / Défaite / Forfait
  - 5 Tirs au but à effectuer si égalité à la fin de la rencontre pour déterminer l'équipe qualifiée
- En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

#### **Article 4 : Encadrement**

1. **La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée** (dirigeant(e) ou éducateur(trice)) **pour la saison en cours** ([CFI U14-U19](#) souhaité).

#### **Article 5 : Arbitrage**

1. L'arbitrage à la touche sera assuré par les **joueuses remplaçantes (à tour de rôle)**, accompagnée par un dirigeant.
2. A compter des 1/8<sup>ème</sup> de Finale, le District pourra désigner un arbitre officiel. Les frais d'arbitrage dans ce cas sont pris en charge par le club recevant.

#### **Article 6 : Règlements Généraux**

1. Les règlements de la FFF et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

La Commission Sportive Féminine  
District de Football du Finistère